

LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 17 Prairial, an VIII.

Bulletin de l'armée de réserve. — Combat entre la légion cisalpine & la légion de Rohan. — Prise de 300 prisonniers & d'une pièce de canon. — Offre faite par les états de Bohême à l'empereur. — Prochain retour de l'archiduc Charles sur le Rhin. — Note remise par le citoyen Reinhard aux autorités Helvétiques. — Séance du conseil d'état. — Nouvelles diverses.

ITALIE.

De Venise, le 21 mai (1^{er} prairial).

Le Saint-père a voulu, il y a quelques jours, un consistoire dans lequel il a nommé à différentes églises.

Le corps de condé n'a point continué sa route, comme on l'avoit d'abord annoncé; il se trouve, depuis le 9, dans le Frioul, où il a pris des cantonnemens. Le quartier-général est à Pordenone; le duc d'Angoulême y est attendu dans peu. On assure maintenant que ce corps doit se réunir à l'armée sous les ordres du général Kray.

Le cardinal Mauri est retourné à son évêché de Montefiascone.

Le lieutenant-colonel prince de Paar est passé à Vérone, le 10, en courrier; il porte à Vienne le drapeau ou pavillon de la ville de Nice.

AUTRICHE.

De Vienne, le 21 mai (1^{er} prairial).

Les états de Bohême ont offert à S. M. de fournir cinquante mille hommes, & le duc de Saxe-Teschén de les équiper, si l'archiduc Charles reprenoit le commandement des armées. S. M. n'a pu encore accepter cette proposition, vu le délabrement de la santé de S. A. R. On prétend cependant qu'il retournera bientôt à l'armée avec l'archiduc Jean son frère.

On dit que M. le comte de Rasumowski va reprendre incessamment son ancien poste de ministre de Russie, & qu'ensuite M. le comte de Gallitcheff quittera cette résidence pour retourner à Pétersbourg.

M. le comte de Cobenzel est attendu ici de retour de cette dernière ville. L'ambassadeur d'Angleterre près de la cour de Russie a déjà quitté la capitale de cet empire.

La semaine dernière on a envoyé d'ici cent pièces de canon à l'armée du Rhin. Il est passé, depuis plusieurs jours, des transports assez considérables de recrues pour la même armée.

On répand la nouvelle qu'on a volé à l'électeur de Cologne deux millions en billets de banque.

Enfin, le marquis de Gallo est parti, ces jours derniers, pour Palerme.

Le ministre d'Angleterre a continuellement des conférences avec M. de Thugut, & des couriers sont expédiés presque tous les jours à Londres. Il n'en est pas de même avec Pétersbourg.

ALLEMAGNE.

D'Ausbourg, le 26 mai (6 prairial).

L'empereur de Russie a prohibé par un ukase tous les livres étrangers. On dit que les *Mémoires secrets sur la Russie* sont la cause de cette prohibition, qui s'étend même aux cartes géographiques: il ne peut être désormais imprimé dans tout cet empire une seule syllabe qui n'ait été approuvée par le conseil secret séant à Pétersbourg.

L'action des deux armées sous les murs d'Ulm excite ici la plus vive attention. On veut en tirer des conclusions favorables à la paix; des paris même sont ouverts que d'ici à un mois les préliminaires seront signés. L'Autriche se trouve en effet dans un état si critique, que l'empereur se verra forcé d'accepter enfin les propositions réitérées de Bonaparte.

De Cuntzbourg, le 26 mai (6 prairial).

Voici sur l'action du 22, quelques détails qui ont un caractère officiel:

Le 21 au soir, les Français quittèrent les hauteurs de l'Alp & le Blauthal, passèrent le Danube près du village d'Elzbach, à un mille au-dessus d'Ulm, & brisèrent le pont qu'ils avoient jeté sur ce fleuve; néanmoins ils laissèrent encore quelques troupes à ce poste. Le 22 au matin, l'archiduc Ferdinand se porta en avant, fit rétablir le pont sur le Danube, malgré le feu de l'ennemi, & s'empara du village de Domesingen, situé sur la petite rivière de Domesingen, & défendu par 7 pièces de canon. Cependant les Français se renforcèrent, firent sur le village un feu de cartouches & de grenades, & les impériaux se virent forcés à l'abandonner & à repasser le Danube.

Le 24, au point du jour, les Français firent une attaque près de Steinheim & Holzheim (à deux lieues à l'est d'Ulm); ils furent repoussés avec assez de perte. Malgré ce nouveau succès, l'ennemi s'est avancé de nouveau hier au point du jour, & a attaqué les troupes palatines sur un terrain boisé, entre Steinheim & Nervingen. Le combat a été très-vif, & les Français sont parvenus à repasser les troupes palatines.

Une partie du corps de cavalerie impériale qui observoit les Français sur la Wertach, s'est replié derrière le Lech, du côté de Landsberg.

D'Augsbourg, le 27 mai (7 prairial).

Il se confirme que le général en chef Moreau a établi son quartier-général à Mindolheim. L'armée sous ses ordres se trouve maintenant en grande partie sur l'Elber, des corps

détachés s'avancent entre la Guntz, la Kamlach & la Mindel. Le projet des Français paroît être de pénétrer sur la droite jusqu'au Lech, & de-là sur Augsbourg. Le général Vandamme occupoit le 24 les bois situés près d'Angelberg.

Au reste, on est ici sans inquiétude. La position avantageuse qu'occupe maintenant l'armée impériale sur la rive droite du Danube, du côté d'Ulm & de Guntzbourg, & de-là jusqu'à la Weitach, nous met à l'abri de tout danger.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 30 mai (10 prairial).

Il est arrivé, par le dernier paquebot de Cuxhaven, un courrier extraordinaire de notre ministre, lord Minto, ainsi qu'un courrier portugais venant de Pétersbourg. Au départ de ce dernier, une chaise de poste, destinée pour un message de S. M., attendoit depuis trois heures à la porte de notre ministre, sir C. Whitworth, qui n'avoit encore pu obtenir un passe-port du gouvernement russe.

En procédant à l'examen des cartouches que l'on distribua jeudi dernier aux soldats pour faire l'exercice à feu dans Hyde-Park, on trouva sept cartouches à balles faites avec le papier de même couleur que les cartouches à poudre.

Le *Morning Chronicle* du samedi 24 mai (4 prairial), disoit, comme une chose assurée, que la Russie & la Prusse avoient conclu un traité offensif & défensif pour rétablir la paix sur le continent.

Ceux qui ont étudié le caractère anglais ont remarqué, il y a long-tems, que la folie étoit plus commune chez ce peuple que dans aucun autre pays connu. Cette maladie est vraisemblablement la suite d'une certaine disposition à la mélancolie qui est assez générale en Angleterre, & qui dépend d'un concours de causes morales & physiques, que ce n'est pas le lieu de rechercher. Les papiers publics annoncent fréquemment des actes de démence. Parmi les traits de folie remarquables, on peut citer les réponses fatales du cordonnier interrogé dernièrement sur ses relations avec James Madfield. Le fait suivant en est un exemple plus déplorable. Un portier de l'hôpital de Saint-George, nommé Barlowe, fut réveillé, dans la nuit du 24, par les cris de sa femme: *J'ai tué mon fils ! oh ! mon cher enfant !* Le mari se leve, court au berceau de son enfant, qui n'avoit que onze mois, & le trouve baigné dans son sang. Sa malheureuse mere, dans une accès de démence, l'avoit égorgé & tellement mutilé que la tête étoit presque séparée du corps. Il a été reconnu que cette femme avoit souvent donné des preuves d'aliénation. Le coroner étant venu constater le délit, le jury a prononcé une déclaration de *démence*.

Il paroît que la fameuse expédition secrète dans laquelle les fils du ci-devant comte d'Artois & duc d'Orléans doivent être chargés d'arborer le pavillon blanc en pénétrant en France, se réduit à favoriser une insurrection en Corse. Nos ministres auroient bien dû cependant se rappeler la terrible leçon qu'ils avoient déjà reçue.

M. Mourrier, secrétaire de l'ambassade anglaise à Constantinople, a été expédié de cette ville à sir Sidney Smith, pour l'informer que notre gouvernement a refusé de ratifier le traité qu'il a signé conjointement avec le grand-visir.

Une motion a été faite & adoptée, le 8, à la chambre des communes, pour autoriser la ville d'Edimbourg à élire un représentant à la place de M. Dundas, qui a accepté dernièrement celle du lord privé du sceau en Ecosse.

Il vient de mourir, à l'âge de 85 ans, un nommé M. Pen-

jaun'a Kenton, l'un des plus riches habitans de Londres. D'abord cabaretier, puis marchand de vin en gros, ensuite intéressé dans le commerce de la bière, il étoit parvenu, par son industrie & sa grande économie, à amasser une fortune qui se monte à près de 300,000 liv. sterling, placés dans les fonds publics, & dont il a légué la majeure partie à des établissemens de charité. Son plus proche héritier étoit un petit-fils, peu en faveur auprès de lui.

R E P U B L I Q U E H E L V É T I Q U E.

De Berne, le 30 mai (10 prairial).

Dans la conférence que le ministre de France a eue avec la commission exécutive & dix membres des deux conseil, il a fait les ouvertures suivantes. converties ensuite en note verbale: elles n'ont produit aucun effet sur les conseils, qui persistent à ne pas vouloir s'ajourner.

« Le ministre plénipotentiaire de la république française en Helvétie, déclare que dans une époque où des événemens militaires de la plus haute importance vont décider de la liberté ou de l'esclavage de l'Europe. Tout ce qui peut influencer sur des opérations militaires, doit essentiellement & exclusivement guider la conduite du gouvernement français; que de ce principe découle la nécessité indispensable de maintenir, à quel prix que ce soit, la tranquillité intérieure de l'Helvétie, dont les frontières sont actuellement le théâtre de la guerre, & d'être assuré de la coopération non-interrompue de toutes ses autorités au succès de la cause commune: en conséquence, le premier consul de la république française s'attend très-positivement à ce que la Suisse reste sans orage politique, pendant toute la durée de la campagne actuelle.

« Le premier consul, informé de différentes motions faites dernièrement dans le grand-conseil, & qui lui ont paru dangereuses pour le repos de l'Helvétie, & propres à entraver les opérations militaires, desireroit qu'au lieu de se désunir les représentans du peuple helvétique, par un concert de volonté & de sagesse, aidassent les Français à conquérir la paix. Il préféreroit même, dans le cas où l'accord si nécessaire entre les premières autorités ne sauroit être obtenu, que les conseils, attendu les circonstances présentes, prissent la détermination de s'ajourner jusqu'à la fin de la campagne, où cesseront les motifs qui imposent au gouvernement français l'obligation de n'être point indifférent à ce qui se passe dans le sein des conseils législatifs de l'Helvétie ».

Signé, REINHARD.

Dans une des dernières séances du grand-conseil, un membre a fait la motion de borner les séances des conseils à une par semaine, & de nommer sept commissions chargées de travailler aux différentes parties de la législation, & dont trois le seroient spécialement de présenter, dans le plus court délai possible, les projets d'une nouvelle constitution, d'un nouveau système de finances & d'un code civil. Cette motion a été déposée pour quelques jours sur le bureau.

Les lettres de Lucerne font les plus grands éloges de la conduite du général Moncey, pendant son séjour dans cette commune: il s'y est acquis l'estime & la considération de tous ceux qui ont eu l'avantage de faire sa connoissance, pendant le court espace de tems qu'il s'y est arrêté. Le 25, les généraux Chabert, Leclerc, Bonami, Lapoye & Lorge sont arrivés à Lucerne. Chabert & Lapoye sont partis le même jour au soir pour se rendre sur le Gothard.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.
ARMÉE DE RÉSERVE.

Bulletin de l'armée.

Vercel, le 10 prairial, an 8.

L'avant-garde est restée toute la journée du 9 à Chivasso. L'ennemi, informé que nous avions ramassé des bateaux sur le Pô, a pensé que nous voulions le passer à Chivasso pour nous porter à Asti, & intercepter le corps de troupes qui revient de Nice.

Il a fait filer de Turin toute l'infanterie qu'il avoit de disponible, sur la rive droite du Pô, vis-à-vis de Chivasso.

Pendant ce tems-là, le général Murat achevoit son pont sur la Sesia, passoit cette rivière, se portoit à Novarre, & prenoit position le long de la rive droite du Tesin.

Le premier consul est arrivé ce matin à Vercel. Il seroit difficile de peindre la joie des Italiens de se voir délivrés du bâton autrichien.

Toutes les divisions de l'armée sont en grande marche, & passeront demain la Sesia.

Le général Lannes a passé, cette nuit, la Dorea-Ballea, & se porte, par Crescentino & Trino, sur Vercel.

Les autrichiens avoient célébré avec pompe, dans toutes les villes d'Italie, la prise de Nice. Il ne s'attendoient pas qu'elle leur seroit si funeste. La consternation parmi eux est à son comble.

Les habitans de Milan entendoient aujourd'hui le canon de nos avant-postes.

On assure que le quartier-général de Mélas est encore aujourd'hui à Turin.

Alexandre Berthier, général en chef, au premier consul.

Au quartier-général à Vercel, le 10 prairial, an 8.

Citoyen consul, j'ai l'honneur de vous rendre compte que la légion italique aux ordres du général Lechi, à laquelle j'avois donné l'ordre de se porter sur Riva, & de suivre le val Sesia, a rencontré l'ennemi à Scopello. Elle a culbuté cet avant-poste & fait 52 prisonniers. Arrivée à Varello, elle y a trouvé la légion de Rohan, forte de 600 hommes, occupant une position bien retranchée & défendue avec du canon. Le général Lechi, après avoir fait ses dispositions, a fait battre la charge, & malgré une résistance opiniâtre, les retranchemens ont été forcés & l'ennemi culbuté.

Le général Lechi a fait 545 prisonniers, dont 3 officiers, pris une pièce de canon avec ses approvisionnemens, tué ou blessé sur le champ de bataille plus de cent ennemis. Il a eu une douzaine d'hommes tués. Dans le nombre se trouvent les citoyens Ghisoppini & Cassaleni, tous deux sous-lieutenans de grenadiers.

Le chef de brigade Peyri, à la tête des grenadiers, a monté un des premiers aux retranchemens. Le chef d'escadron Lechi, Brunetti, capitaine, & Annodot, sous-lieutenant, se sont particulièrement distingués.

Signé, ALEX. BERTHIER.

De Paris, le 16 prairial.

On assure qu'une maison de commerce de Paris, associée d'une maison établie à Milan, vient de recevoir, par courrier extraordinaire, la nouvelle de l'entrée de Bonaparte en cette ville, le 12 prairial.

— Trois cents Autrichiens réunis aux paysans de l'Ortenau & du cardinal de Rohan, au nombre de 5 mille, ont tenté, le 10 de ce mois, de couper à notre armée du

Rhin la communication par le val de la Kinche; mais il ont été repoussés avec perte. On a fait dans cette occasion quelques paysans prisonniers.

— Les essais de l'inoculation par la vachine ont été commencés, le 14 de ce mois, maison du citoyen Colon, à Vaugirard. Trente enfans ont été inoculés avec la matière reçue de Londres, & d'après les renseignemens qu'avoit donnés le docteur Pearson. La matière avoit été envoyée dans une phiole remplie de gaz hydrogène, fermée avec du mercure & couverte d'une vessie. Il sera successivement rendu compte des progrès de ces essais.

— Plusieurs personnes se plaignent de ne recevoir aucune réponse aux propositions qu'elles font de livrer diverses fournitures, & supposent qu'on donne la préférence à d'autres qui ont plus de crédit & plus de faveur. L'intention du ministre de la guerre est que toute proposition de fourniture, signée & adressée directement & sans intermédiaire, soit examinée, qu'il en soit fait rapport, & qu'il soit répondu au soumissionnaire.

— Le jeune Argond, fils de l'adjudant-général Argond, tué sur le champ de bataille, est nommé élève du Prytanée, par arrêté du 15 de ce mois.

— Nous avons publié dans notre feuille, il y a quelques jours, un extrait d'une prétendue lettre écrite par Dolomieu, des prisons de Messine; elle avoit été traduite d'une gazette italienne: le rédacteur de cette gazette déclare aujourd'hui que la lettre n'est point de cet homme célèbre, si injustement persécuté, & qu'il avoit été trompé à cet égard. Il est important pour le salut de Dolomieu de relever cette erreur; sa situation n'a été connue en France que par les rapports de quelques prisonniers français qui ont relâché en Sicile: on sait qu'il est détemu avec tant de rigueur, qu'il lui seroit impossible de donner de ses nouvelles.

— Le général Bernadote a quitté Nantes le 9 de ce mois avec le général Virion. On croit qu'il y reviendra sous peu de jours.

— La foire de Tirlemont, département de la Dyle, aura lieu le 1^{er} messidor prochain, & celle aux chevaux le 5 suivant.

— Une trombe de terre a causé, le 5 de ce mois, des ravages considérables dans le département du Doubs: elle a déraciné quinze arpens de bois dans les environs de Nancray.

— Le retour prochain de l'archiduc Charles à l'armée autrichienne du Rhin paroît se confirmer. Une lettre de Vienne, du 4 prairial, annonce qu'une partie des équipages de ce prince étoit déjà arrivée dans cette ville. Cependant il n'a pas encore voulu accepter le commandement que l'empereur lui a fait offrir; mais on croit qu'il ne pourra se refuser aux sollicitations qui lui sont faites.

— L'empereur de Russie a déclaré à l'électeur de Bavière qu'il abandonnoit la coalition, ne pouvant souffrir que ses troupes fussent plus long-tems maltraitées & favorisassent des prétentions absolument étrangères au but qu'on s'étoit proposé, & qu'il emploieroit tous ses efforts pour ramener la paix par d'autres moyens.

— Napper-Tandy a comparu, le 29 floréal, pardevant la cour du banc du roi, à Dublin. Sur la représentation de sir Jean Crawford, résident anglais à Hambourg, que le prisonnier auroit eu le tems suffisant pour se rendre aux termes du bill concernant les fugitifs, s'il n'avoit pas été

arrêté, il auroit été acquitté sur ce point. Le procureur-général a consenti ensuite à retirer toute la procédure contre Harvey-Morris; mais, néanmoins, la cour a ordonné que les deux prisonniers seroient reconduits en prison jusqu'à ce qu'elle eût prononcé sur l'acte d'attainder. On croit que Napper-Tandy sera jugé pour haute trahison.

— On a arrêté, à Milan, l'imprimeur & les distributeurs d'un avis qui annonçoit la reddition de Gênes & du fort de Savoie.

— Les lettres de Livourne annoncent que le bey de Tunis a déclaré la guerre au Daermeck. On en ignore les motifs. La flotte de ce prince dans la Méditerranée s'est portée devant Tunis pour provoquer une explication.

LOTÉRIE NATIONALE.

Trage du 16 prairial.

30 71 61 50 42.

CONSEIL D'ÉTAT.

Séance du 16 prairial.

La section des finances présente les trois projets d'arrêlés suivans, qui sont discutés & adoptés.

Le premier déclare la loi du 14 ventôse au 7 non applicable aux domaines engagés ou aliénés par l'ancien gouvernement au ci-devant comté de Dunois. En conséquence, tous sequestres qui auroient pu être apposés seront levés.

Le deuxième porte annulation de celui du conseil de préfecture du département de la Seine, du 8 prairial dernier, & du bail passé par le citoyen Boutin à madame Viart. Cette dernière paiera la somme de 12,000 fr. pour l'année d'occupation.

Le troisième contient des mesures pour accélérer le recouvrement des cautionnemens de l'ordre judiciaire.

Le reste de la séance a été employé à la discussion des attributions du préfet de police.

TRIBUNAT.

Séance du 16 prairial.

Après la lecture du procès-verbal, le tribunal reçoit un message par lequel le sénat conservateur lui fait part des dernières nominations qu'il a faites aux places vacantes dans le corps législatif.

Isnard prononce une motion d'ordre: il soutient d'abord que la création d'offices avec salaire doit être un acte législatif, autrement ce ne seroit plus la nation par ses représentans qui consentiroit les dépenses; le gouvernement, au contraire, imposeroit à la nation des charges qu'elle n'auroit pas jugées utiles & qu'elle n'auroit pas consenties.

L'orateur ne veut point détailler les créations & suppressions d'offices qui ont eu lieu en vertu d'arrêlés du gouvernement. Il faudroit alors les dénoncer comme inconstitutionnelles, & proposer de les déléger au sénat conservateur comme inconstitutionnelles; ce qui pourroit entraver la marche du gouvernement: mais il pense que ces suppressions & créations ne peuvent être que provisoires, & qu'elles ne doivent durer que jusqu'à la prochaine session du corps législatif.

Isnard demande ensuite qu'au mode actuel de la comp-

tabilité générale on substitue celui qui étoit autrefois suivi par les chambres des comptes, & enfin qu'on s'occupe de trouver un moyen de correspondance entre le tribunal & le gouvernement, tel que le tribunal puisse discuter en connaissance de cause les projets de loix relatifs aux dépenses publiques.

L'impression de cette motion est ordonnée.

Portier demande la parole, & va à la tribune.

Je demande la parole contre Portier, s'écrie Ginguené. — Il n'a encore rien dit, crie-t-on.

Ginguené va à la tribune. Ce n'est pas, dit-il, contre ce que Portier a dit que je demande la parole, puisqu'il n'a pas parlé, mais pour proposer qu'on ne discute pas une motion d'ordre nouvelle sans avoir terminé la discussion d'une motion antérieure. Je crois donc que le tribunal doit reprendre la discussion sur la motion de Chazal concernant les successions.

Voilà précisément, répond Portier, la proposition que j'allais faire. Il ajoute néanmoins, quant à la comptabilité générale, que tout ce qu'Isnard demande, existe, puisque ce sont toutes les anciennes loix que l'on suit.

Le tribunal ajourne le tout & reprend la discussion du projet de Chazal.

Demande l'appui; il y trouve pourtant bien des choses exagérées, & sur-tout un grand abus d'un des mots les plus dangereux de la langue française, le mot *nature*, qui, par son acception vague, a donné lieu à tant de sophismes: mais au fond le projet de Chazal lui paraît bon; seulement il eût désiré que le premier vœu que le tribunal exprimeroit fût d'un plus grand intérêt, & ajoute l'épigramme, vraiment digne du repos actif que nous nous sommes imposés, pour justifier d'autant mieux, par nos méditations, la confiance du peuple.

Gillet regarde le projet de Chazal comme dangereux & injuste; il combat sur-tout l'article qui tend à ce que la nation succède en ligne collatérale, pas-é le troisième degré. Bientôt le fisc se mêleroit dans toutes les successions; il iroit jusqu'à contester aux femmes leur préciput & peut-être aux enfans la vérité ou les titres de leur naissance.

Le tribunal ajourne la suite de la discussion à la prochaine séance.

Deux motions étrangères à l'ordre du jour sont déposées sur le bureau par Laussat & Mongès.

Bourse du 16 prairial.

Rente provisoire, 20 fr. 38 c. — Tiers consol., 51 fr. 00 c. — Bons $\frac{1}{2}$, 1 fr. 58 c. — Bons d'arrérage, 80 fr. 50 c. — Bons pour l'an 8, 87 fr. 25 c. — Syndicat, 00 fr. 00 c. Coupures, 62 fr. 00 cent.

Le Chiffonnier, ou le Parier aux Epigrammes, première partie. Prix, 1 fr. 25 cent. A Paris, de l'imprimerie du Chiffonnier, rue de la Vieille-Draperie; & chez tous les marchands de nouveautés.

Appel au Peuple chrétien de la réclamation de M. Royer, évêque de Paris, contre l'admission de la langue française dans l'administration des sacrements; par un des pères du concile national. A Paris, chez Brajeux, Libraire, rue Saint-Severin, n.º 16.

Le Bonheur des Vieux, poème. Prix, 60 c. A Paris, chez Lefebvre, imprimeur, rue de Lille, n.º 633, près la rue des Saints-Pères; Desenne, Libraire, Palais Egalité, galerie de pierre, n.º 2; & chez les marchands de nouveautés.